

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 1: Numéro spécial : "forces aériennes"

Rubrik: Revues des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue des revues

Par le capitaine François Schmutz ¹

VOX,

23 août 1995

Dossier : les femmes dans l'armée belge (Texte de Kris Van Doorselaere)

Depuis le milieu des années cinquante, l'OTAN encourage l'incorporation des femmes dans les forces armées pour résoudre le problème du manque de réserves masculines en temps de guerre. Dans la loi sur la milice de 1957, la Belgique inscrivait une série d'articles réglant le recrutement de femmes volontaires. Cependant, cette législation ne devait être applicable qu'en cas de mobilisation. Ce n'est qu'en 1975 que le recrutement des femmes volontaires est autorisé déjà en temps de paix. En 1981, contre l'avis de l'Etat-major général belge, le ministère de la Défense ouvre toutes les fonctions militaires aux femmes. Elles peuvent désormais accéder à toutes les places disponibles, y compris les fonctions de combat, selon des cahiers des charges identiques pour les deux sexes. Entre 1976 et 1982, l'effectif féminin passe de 1067 à 3673. En 1995, l'effectif s'est stabilisé aux environs de 3000, soit plus de 7 % de l'effectif de l'armée belge. A titre de comparaison, les forces armées américaines comptent près de 12 % de femmes.

Au sein de l'OTAN, les femmes sont pleinement intégrées depuis 1976. Elles peuvent œuvrer, aussi bien dans des unités de combat que des unités d'appui. Un organe consultatif, le « Committee on Women in the NATO Forces » assure un contact continu entre les cadres féminins des forces de l'OTAN et permet de partager les expériences accumulées par l'emploi des femmes dans les armées.

¹ La «Revue des revues» de novembre 1995 était due au cap. F. Schmutz, non à notre collaborateur hispanisant F. Masson. Nos sincères excuses (rédacteur en chef).



Armada international,

Octobre / Novembre 1995

Un pont, et vite !

Les ponts militaires sont des matériels qui n'ont pas la « noblesse » et l'impact des chars ou de l'artillerie mécanisée, mais c'est d'eux que peut dépendre la réussite d'une manœuvre discrète et rapide. Eric H. Biass publie un état des lieux assez complet des diverses solutions techniques proposées par les principaux fabricants. Les ponts de combat modernes sont de trois types, chacun correspondant à des conditions topographiques spécifiques. Ils se différencient aussi par la charge maximale admissible (en moyenne 70 tonnes, mais pouvant dépasser les 100 tonnes).

Le pont M3, développé par Eisenwerke Kaiserslautern (EWK) appartient à la catégorie des ponts flottants. C'est un véhicule amphibie à roues portant sur son toit deux gigantesques flotteurs qui se déploient dans l'eau et se verrouillent sur les deux côtés du transporteur. La juxtaposition de plusieurs véhicules permet d'atteindre l'autre berge. Une équipe entraînée lance un pont de 100 m en 20 minutes. Le courant maximal admissible est de 3 m/s. Si les berges sont trop abruptes ou si la rivière est à sec, il faudra faire appel à un pont-ciseau ou à un pont coulissant.

Un pont-ciseau est composé de deux travées articulées qui sont dépliées à l'aide de vérins hydrauliques au-dessus de la coupure à franchir. Vickers propose un pont (N° 10) d'une portée de 26 m dont la manœuvre, d'une durée totale de 3 minutes, est entièrement servocommandée sans que personne ne mette pied à terre. Ce pont convient aussi au franchissement d'obstacles tels que les oléoducs.

MAN GHH a conçu un système de pont coulissant de 26 m, adopté par l'US Army dans son programme de pont lourd d'assaut sous la désignation de *Wolverine*. Ce pont est formé de deux demi-travées à section longitudinale triangulaire qui ne sont pas solidaires, mais chargées tête-bêche l'une sur l'autre sur un camion lourd ou un châssis de char. Le véhicule déploie une sorte de chevalet qui porte des rails coulissants comme ceux d'un tiroir de cuisine. La demi-travée inférieure glisse sur ces rails qui libère ainsi la demi-travée supérieure, laquelle tombe et vient se verrouiller sur la demi-travée déjà lancée. En intercalant des éléments supplémentaires, MAN GHH a conçu une version allongée permettant de réaliser des portées de 34 et 42 m.

Les ponts mobiles à grande portée sont lancés à l'aide d'une poutre légère provisoire qui enjambe la coupure et supporte les éléments de travée pendant leur mise en place. Les éléments sont poussés ou suspendus un à un, puis verrouillés jusqu'à ce qu'ils forment une structure porteuse définitive. Bien qu'assez lent, ce système permet de faire franchir des coupures de 50 m à des véhicules de 65 t en moins d'une heure. Dornier et Cnim ont constitué le consortium Eurobridge pour la production d'un pont de ce type, construit en aluminium.

Le constructeur naval suédois Karlskronavarvet a mis au point pour l'armée suédoise un nouveau concept de pont (le *FB 200*) ayant une portée de 200 m ! Conçu sur la base du pont-poutre *FB 48*, ce système utilise une grue mobile qui progresse sur la dernière travée en place et un système de chariot mobile qui amène les éléments sur le pont à mesure de la progression. Des piles à têtes hydrauliques supportent l'ouvrage et permettent de compenser les résonances engendrées par la longue portée.

Défense nationale,

Août / Septembre 1995

La prolifération nucléaire

Dans l'excellent dossier que *Défense nationale* consacre à la question de la prolifération nucléai-

re, nous avons retenu un article particulièrement intéressant. Roger Baléras, ancien directeur des applications militaires au Commissariat à l'énergie atomique et conseiller du Gouvernement français, analyse les moyens, les motivations et les risques d'accroissements de la prolifération nucléaire.

La diffusion des connaissances théoriques par des experts issus de l'ancienne URSS et les échanges incontrôlés de matières « nobles » sont les deux principaux facteurs d'accroissement potentiel de la prolifération. Toutefois, l'auteur relève que les trafics de matières fissiles révélés par la presse internationale sont largement insuffisants pour permettre la fabrication d'un engin nucléaire clandestin. R. Baléras distingue deux risques de la prolifération nucléaire : le nucléaire terroriste et l'arme nucléaire de première génération.

Le risque de prolifération nucléaire terroriste paraît toutefois assez faible. La quantité de matière radioactive nécessaire et la complexité de la technologie requise sont jugées hors de portée d'une organisation terroriste. L'arme chimique ou biologique représente des solutions nettement plus faciles à réaliser et très efficaces. La secte Aoum en a fourni la démonstration.

L'arme nucléaire de première génération est une arme à fission pure, dont la marge d'effets est assez large. La réalisation est cependant difficile et nécessite un potentiel sensiblement équivalent aux premiers programmes américains ou français. L'exemple irakien donne une bonne image des moyens nécessaires à un tel projet : 5 à 10 000 agents, un budget annuel important, la mise en place d'importants complexes industriels, le recrutement de spécialistes en neutronique et détonique, la création de sites d'expérimentation. La mise en place d'une telle infrastructure requiert donc des moyens qu'il paraît difficile de maintenir dans la clandestinité.

En conclusion, R. Baléras constate que, si la prolifération nucléaire n'est pas à exclure, elle paraît peu probable à grande échelle.

F. S.